

PROCÈS VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France DEVILLERVAL, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 17

Étaient présents : Marie-France DEVILLERVAL, Monsieur Pierre BOS, Madame Micheline DUONG, Monsieur Gérard LEGER, Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Madame Nathalie CHABBERT, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Alain LEGOIX, Monsieur Yannick BUISSON, Monsieur Alain DEPARIS, Madame Anita PILAIN, Monsieur Nicolas BAGUET, Monsieur Julien GIFFARD

Étaient absents excusés : Madame Maria LECUIR donne pouvoir à Monsieur Pierre BOS, Monsieur Joël TOLU donne pouvoir à Madame Marie-France DEVILLERVAL, Madame Stéphanie BOULENGER donne pouvoir à Madame Micheline DUONG, Monsieur Jean-Noël CANU a donné pouvoir à Monsieur Yannick BUISSON

Étaient absents excusés sans pouvoir : Madame Maud GARRET

M Julien GIFFARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de 2 points, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Compte-rendu des commissions

- Le 11 octobre : Commission Fêtes et Cérémonies
 - o Calendrier de l'année à venir.
 - o Organisation du Téléthon.
- Lecture d'une lettre de Michel Duong concernant le 80^{ème} anniversaire de la libération de Ferrières.
- Le 15 octobre : Conseil d'écoles
 - o Présentation des professeurs et représentants des parents d'élèves de l'année.
 - o Mme Dumais a souligné la bonne humeur et le dynamisme des 2 nouvelles professeures.
- Conseil Municipal : Projet de jardin partagé
- Les élèves travaillent sur la biodiversité, le tri des déchets, une benne sera mise en place pour l'apport de carton, de ferraille comme les canettes...
- Le 18 octobre : Commission Cantine
- Étude des menus de novembre à décembre.
- Échanges sur les activités sur le temps de la méridienne : jeux, lecture, coloriage, ludisport.
- Le 25 octobre : Commission Fêtes et Cérémonies
 - o Pour l'organisation de la soirée Halloween
 - o L'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés (3)
 - o Les concerts à venir : Gospel et de Noël Marina Haquet
- Le 12 novembre : Commissions travaux
 - o Règlement intérieur du City Stade, la caméra sera posée le 05 décembre
 - o Cimetière : 30 Tombes seront relevées, Coût.
- Le 13 novembre : Bilan Triennal
 - o L'application de la loi SRU lois de la solidarité et renouvellement URBAIN.
 - o Les communes déficitaires en logements sociaux doivent s'inscrire dans un dynamisme de rattrapage.
 - o Le dispositif se matérialise par la fixation d'objectifs de production dans les 3 ans qui font l'objet d'un bilan au terme de la période triennale.

2. Achat de la friche industrielle (Ancienne cidrerie GAVREL) - (Délibération 2024-60)

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'achat de l'intégralité de la friche industrielle (l'ancienne cidrerie GRAVEL). Après plusieurs négociations avec le propriétaire, ce dernier accepte de nous la céder pour la somme de 300 000 €.

Nous avons sollicité l'EPF de Normandie pour le portage foncier, les diagnostics techniques et la déconstruction sélective.

Le projet doit permettre de proposer à nos Ferriérois ou à ceux qui souhaitent le devenir, un lieu d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, des logements accessibles et agréables pour les personnes âgées, une micro-crèche et des logements sociaux, créant ainsi un lieu d'intégration et de mixité sociale et générationnelle. Ce projet intégrera le circuit de circulation douce qui reliera le Bourg, lieu de la plupart des activités associatives, de l'école et équipements sportifs et la partie sud de la commune dans laquelle se concentre l'activité commerciale.

Le Conseil Municipal, délibère, sur l'autorisation d'achat de la friche industrielle (l'ancienne cidrerie GAVREL), de signer tous les documents relatifs à l'achat et de l'intervention de l'EPF Normandie.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

3. Mise en place d'une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une opération d'aménagement de l'ancienne cidrerie - (Délibération 2024-61)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que si le premier est autorisé, la mise en place d'une convention d'AMO est nécessaire pour mener à bien le projet.

Le montant de cette prestation s'élève à 35 000 € HT avec EMDéveloppement représenté par Monsieur Éric MARTIN.

Le Conseil Municipal, délibère, sur la mise en place d'une convention d'AMO pour la réalisation d'une opération d'aménagement de l'ancienne cidrerie et à autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la convention et inscrire les sommes au budget.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention

4. Proposition d'achat d'un terrain au Hameau « Laudencourt » - (Délibération 2024-62)

Madame Le Maire indique que nous avons réceptionné une demande pour l'achat d'un des 2 terrains que nous avons en vente. Le Conseil avait décidé de vendre les terrains à 35 € le M², la demande propose 25€ du M² pour les raisons suivantes :

- Pas de tout à l'égout, obligation de mettre une fosse septique,
- Gros travaux de terrassement.

Le Conseil Municipal, délibère, sur l'offre d'achat à 25^e le M² et autorise Le Maire à signer tous les documents relatifs ou non à la vente.

Le Conseil Municipal refuse la proposition à 25€ le M² et reste sur son prix initial.

Vote : Pour : Contre : 17 Abstention :

5. SDE76 : Avant-projet de l'Impasse du Petit Pré - (Délibération 2024-63)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de procéder en urgence aux travaux d'enfouissement de réseau de l'Impasse du Petit Pré début 2025 pour un montant de 17 130,00 € TTC.

En effet, nous avons engagé avec Véolia de gros travaux dans cette impasse, et avant de refaire le tapis de route, il serait judicieux d'effectuer l'enfouissement pour éviter de rouvrir la route d'ici 1 à 2 ans.

Le Conseil Municipal, délibère, sur l'avant-projet d'enfouissement des réseaux de l'impasse du Petit Pré et autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'avant-projet et d'inscrire les sommes au budget.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

6. Décision Modificative (DM) n° 2 - (Délibération 2024-64)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qui convient de faire une DM afin de pouvoir procéder au paiement de la TASCOM, sommes que nous n'avons pas au moment de voter le budget et qui n'est pas systématique tous les ans, cette année, nous devons la reverser. Nous devons également augmenter les charges du personnel, pour cause de remplacement de plusieurs agents sur plusieurs mois qui n'étaient pas prévus.

6281/011 – Concours divers	-20 000 €
73918/014 - Autres reversements et restitutions	+20 000 €
60612/011 – Energie - Électricité	-15 000 €
6411/012 – Personnel titulaire	+10 000 €
6413/012 – Personnel non titulaire	+5 000 €

Le Conseil Municipal, délibère, et autorise Le Maire à procéder à la DM n°2.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention

7. Demande de subvention de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) - (Délibération 2024-65)

Madame Le Maire indique que lors du vote pour les subventions aux associations, il a été oublié l'ONACVG.

Il convient de fixer un montant pour cette association.

Le Conseil Municipal, délibère, sur le paiement d'une subvention à hauteur de 150 €, et autorise Le Maire à inscrire la somme au budget.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

8. Proposition de rachat du tracteur tondeuse ETESIA ATILLA – (Délibération 2024-66)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de procéder au remplacement du tracteur tondeuse ETESIA ATILLA qui n'est plus adapté aux besoins de la commune.

Une proposition d'achat de la société Saint Etienne a été reçu pour la somme de 1 500 € TTC.

Le conseil municipal, délibère, sur la vente du tracteur tondeuse ETESIA ATTILA et autorise Le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

9. Fusion du SAEPA du Bray Sud et SIAEPA de Cuy-Saint-Fiacre – (Délibération 2024-67)

Vu l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier du 8 octobre 2024 de Madame la Sous-Préfète de Dieppe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2024 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats suivants :

- Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bray Sud
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Cuy-Saint-Fiacre, Gancourt-Saint-Etienne, Molagnies et Doudeauville.

Il appartient désormais à chaque membre des deux syndicats concernés de se prononcer sur ce périmètre. À défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la publication de cet arrêté, l'avis de la collectivité est réputé favorable.

Madame le Maire rappelle qu'à l'issue de cette phase de consultation, et si les conditions de majorité prévues par la loi sont acquises, un arrêté de fusion sera pris.

Le Conseil municipal, délibère, sur :

Le projet de périmètre de fusion des syndicats suivants :

- Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bray Sud,
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Cuy-Saint-Fiacre, Gancourt-Saint-Etienne, Molagnies et Doudeauville
- au sein d'un nouveau syndicat d'eau et d'assainissement.

Le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

10. Convention d'utilisation de la piscine municipal de Gournay-en-Bray – (Délibération 2024-68)

Madame Le Maire indique que nous devons renouveler la convention d'utilisation de la piscine municipal de Gournay-en-Bray. Cette dernière est prévue du 09.09.24 au 04.07.25 renouvelable d'année en année sans excéder 3 ans.

Passer ce délai de 3 ans une nouvelle convention, avec ou non modification d'utilisation sera établie.

Le Conseil Municipal, délibère, sur le renouvellement de la convention et autorise Le Maire à signer et à mandater les factures lorsqu'elles seront établies.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

11. Désignation d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) – (Délibération 2024-69)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en tant qu'employeur d'agents publics, nous sommes amenés à respecter un certain nombre d'obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Celles-ci peuvent parfois peser lourd sur les plans organisationnel, matériel et financier.

Le Centre de Gestion nous propose un accompagnement spécifique en ce qui concerne les obligations suivantes :

- Désignation d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) :
Chaque collectivité employant au moins 1 agent (titulaire ou contractuel) doit désigner un ACFI qui a en charge le contrôle des conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail au sein de la collectivité.

Le CDG76 met à disposition un ACFI mutualisé pour un montant annuel de 154 €, l'utilisation est sur demande de devis.

Le Conseil Municipal, délibère, sur la mise en place d'une convention avec le CDG76 pour la désignation d'un ACFI et autorise le Maire à signer la convention et faire une demande de mission lorsque la commune en aura besoin.

Vote : Pour : 17

Contre :

Abstention :

12. Autorisation de défrichement DECI n° 5 – (Délibération 2024-70)

Dans le cadre de la DECI communale (défense extérieure contre l'incendie), l'installation d'une réserve incendie de 120 m³ a été programmée sur la parcelle AS 61, Route de Savignies, entre les familles TIALLEPIED et FAVRES. Il apparaît que cette parcelle est en zone N (Naturelle) et Espace Boisé Classé dans le PLU communal. Donc, même si le projet entraîne aucun abattage d'arbre, la commune doit obtenir une autorisation de défrichement de la DDTM avant de pouvoir déposer le permis de construire.

Pour pouvoir déposer la demande, Madame le Maire a besoin d'une délibération du Conseil Municipal l'autorisant à le faire.

Vote : Pour : 17

Contre :

Abstention :

13. Bilan triennal d'artificialisation des sols – (Délibération 2024-71)

Le bilan triennal pour Ferrières-en-Bray est annexé à la présente.

Il s'agit d'un état des lieux succinct de la situation constatée et de l'évolution de la consommation foncière à l'échelle de la commune. Il doit retracer et analyser l'évolution de cette consommation au regard de l'objectif « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050 et de son objectif intermédiaire, de diminution de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la décennie 2011-2020. L'élaboration de ce rapport, imposé par la loi Climat et Résilience, constitue le premier rendez-vous concret des collectivités avec le ZAN. Il est conçu pour servir de support aux réflexions menées sur l'aménagement du territoire communal et d'outils d'évaluation.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du bilan triennal communal, présenté en commission le 12 novembre 2024, afin de pouvoir en débattre et délibérer.

Le conseil municipal au cours de ces délibérations prend conscience qu'il est nécessaire de prendre des mesures constructives et des mesures au niveau du PLU pour tenter d'atteindre l'objectif fixé.

Vote : Pour : 15 Contre : Abstention : 2

14. Subvention exceptionnelle MFR et CFA de Tôtes – (Délibération 2024-72)

La Maison Familiale Rurale de Tôtes accueille à ce jour 116 jeunes en formation initiale par alternance.

À ce jour, 1 élève de la commune est présent dans la MFR, il nous sollicite donc pour une subvention exceptionnelle de 80 €.

Le Conseil Municipal délibère, sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 80 €, autorise le Maire à procéder au versement et d'inscrire les sommes au budget.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

15. Participation aux frais de scolarité (ULIS) – (Délibération 2024-73)

La Ville de Gournay-en-Bray dispose au sein de son école primaire d'une Classe d'Intégration Scolaire (ULIS) fréquentée notamment par des élèves résidents dans des communes extérieures.

Lorsqu'il n'existe pas de classe ULIS dans les communes de résidences des familles, les enfants relevant de cette classe sont scolarisés dans la commune de Gournay-en-Bray.

Il est rappelé que l'orientation en ULIS se fait par décision de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale sans obligation de concertation préalable auprès des Maires.

Il convient de signer la convention de participation avec la commune de Gournay-en-Bray, ayant 2 élèves de la commune de Ferrières-en-Bray fréquentant une classe ULIS pour l'année scolaire 2023/2024 pour un montant de 1 223,77 € par élèves.

Le Conseil Municipal, délibère, sur la signature de la convention, autorise le Maire à procéder à sa signature et procéder au paiement des titres pour l'année scolaire 2023-2024.

Vote : Pour : 17 Contre : Abstention :

16. Informations diverses

- De la CC4R : Les loyers de la gendarmerie sont réglés.
- Aide de la CC4R pour l'Association Solidarité Paysans 76 Yvetot : 2500 €.
- Infos sur le recensement de la population, du 16/01/25 au 15/02/25 1^{ère} semaine de janvier, 1 pers/4. La nouveauté de l'année 2025, le recensement par internet. Les personnes ne pouvant pas avoir d'accès à internet, pourront se rendre en mairie, nous mettrons un ordinateur portable à disposition et aiderons les personnes à remplir le formulaire. L'avantage du recensement par internet, c'est la confidentialité totale (pas d'entreposage de formulaire en mairie), le formulaire internet paraît moins intrusif car des filtres automatiques sont en place afin de ne pas avoir à remplir les questions ne concernant pas l'administré.
- Club de Foot FCFB : Pour donner suite aux démissions un nouveau bureau est en place.
- Remerciements de l'Association « Les heures claires » pour la subvention.
- Le City-Stade est ouvert au public :
 - o L'installation d'une caméra est prévue le 05 décembre 2024.
 - o L'installation de 2 bancs côté rue seront installés ultérieurement.
- Halloween : Belle fréquentation, les enfants ont été bien accueillis.
- Courrier de riverains Route de Beauvais
- Pétition des Riverains de la Route Neuve
- Samedi à 15h00 : Gospel à l'église (Rhoda Scott)
- Le Téléthon : vendredi 6 décembre et samedi 7 décembre
- Dimanche 8 décembre à 10h30 : Noël des enfants de l'école (FCPE) avec la remise des chocolats et des récompenses du concours de dessins de Noël.
- Le 14 décembre : Distributions des colis de Noël aux Ferriérois de 70 ans et plus, à 9h30 aux Ateliers Municipaux ;
- Dimanche 15 décembre : Marché de Noël organisé par les Anciens Combattants et l'association ABCD, toute la journée.
- Dimanche 15 décembre à 15h00 : Concert à l'église avec Marina HAQUET, Chants de Noël et classiques.
- Réunion ADM76 : 14 novembre, Montville avec J-P MAILLY :
 - o Aménager et accompagner la vie des édifices cultures.
 - o Certains sont délocalisées : salle d'expositions, d'accueil, bibliothèques
 - o Gérer le mobilier : il faut dresser un inventaire
 - o Mettre en place un cahier des charges, mettre à jour les interventions.
- Les Vœux du Maire auront lieu le 24 janvier 2025 à 18h30.
- Samedi dernier, Le Département nous a convié à la remise des prix du concours des villes et villages fleuris, Ferrières au Tableau des prix d'honneur, 35 points.
- Je remercie et félicite les agents pour leur travail d'entretien et d'embellissement de la commune. (70€ de récompense).

Séance levée à 21h45

Délibérations n° 2024-60 à 2024-73